

24 AVR 2006



**LETTRE D'ACCORD RELATIVE AUX DONNEES D'ENQUETES EN DEPOT**  
(citer l'enquête)

Du (Dépositaire):

Samuel Ambapour Kosso  
Directeur Général de CNSEE  
BP 2031 Brazzaville  
République du Congo

Au

Chef,  
Division "Results and Learning",  
Région Afrique, Banque mondiale  
1818 H Street, NW  
Washington DC 20433, USA

En tant que propriétaire des droits de reproduction du matériau décrit dans le contrat ci-dessous ou son représentant dûment autorisé, j'autorise la Banque mondiale à mettre en mémoire les données et informations contenues dans les fichiers de données mentionnés ci-dessus dans la *Banque de données d'enquêtes africaines auprès des ménages* et de permettre à son personnel et à ses employés d'utiliser ces données dans le contexte des activités de la Banque mondiale à des fins d'analyse et de publication des résultats de ces analyses, sous réserve des conditions suivantes :

**(1) Respect de la confidentialité des informations sur les individus.**

La Banque mondiale prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'identité des enquêtés, à empêcher que les chercheurs qui utiliseront les données d'enquête puissent les identifier.

**(2) Publication d'informations relatives à ce matériau**

De façon à faciliter la mise à disposition de l'information sur le matériau déposé dans la *Banque de données d'enquêtes africaines auprès des ménages* aux personnes ou aux institutions intéressées, la Banque mondiale pourra, dans les limites imposées par l'article (1) ci-dessus, publier les formulaires de questionnaires, le texte de certaines questions et les résumés statistiques des réponses à certaines de ces questions, les guides de codification ainsi que des descriptions succinctes du matériau déposé.

**(3) Préparation et diffusion des fichiers et indicateurs « normalisés »**

Les fichiers de données pourront être « restructurés et normalisés » par la Banque mondiale sous un format standard destiné à faciliter l'analyse comparative de données provenant de différentes enquêtes nationales auprès des ménages. Les fichiers « normalisés » et les résultats d'analyses sur base de leurs données pourront être diffusés dans les rapports et publications de la Banque mondiale, y compris sous la forme d'indicateurs du développement en Afrique. Les copies des fichiers standardisés et les métadonnées qui s'y rapportent seront mises à disposition du dépositaire des fichiers de données d'enquêtes originaux.

#### (4) Accès et mise à disposition des données à des fins d'analyse

En plus de permettre aux employés de la Banque (y compris ses consultants) d'utiliser les données pour des travaux entrepris dans le contexte du mandat de la Banque mondiale.

I. <input type="checkbox"/> *	Copies des fichiers de données, (y compris les manuels de codification et/ou tout autre document d'aide à l'analyse(s) des données) pourront être fournies sur un support informatique par la Banque mondiale, à sa discrétion, à toute personne ou institution s'étant engagée à respecter les dispositions de la section 5 (ci-dessous).
II. <input type="checkbox"/> *	Seules des copies des fichiers de données « normalisées » (y compris les manuels de codification associés, et tout autre document d'aide à l'analyse des données) peuvent être publiées sur un support informatique par la Banque mondiale, à sa discrétion, à toute personne ou institution s'étant engagée à respecter les dispositions de la section 5 (ci-dessous).
III. <input type="checkbox"/> *	Aucune copie de fichier de données, de manuels de codification et/ou documents d'aide à l'analyse des données ne sera fournie aux fins d'une utilisation en dehors du cadre de la Banque mondiale, à moins que le soussigné ou son représentant dûment autorisé n'ait donné au préalable sa permission expresse par écrit, et ce quel que soit le cas ou le type de cas.

\* veuillez cocher les cases correspondantes aux conditions requises

#### (5) Respect des conditions imposées à l'utilisation de ce matériau

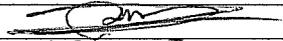
Toute personne ou institution désireuse d'obtenir des copies des données sur un support informatique des manuels de codification, et/ou tout autre document d'aide à l'analyse des données (à l'exception de ceux décrits dans (2) et (3) ci-dessus), ou pour l'analyse de données à entreprendre par la Banque mondiale, aura à souscrire au respect des dispositions stipulées dans l'annexe A.

#### (6) Disponibilité des rapports non publiés

Tout rapport ou interprétation d'analyses non publié qui sera déposé dans ladite banque de données sera considéré comme un document d'aide à l'analyse des données auquel il est fait référence à la section (3) ci-dessus.

#### (7) Destruction du matériau

Bien que la Banque mondiale fasse preuve du plus grand soin pour préserver l'intégrité physique des données, elle ne pourra être considérée comme responsable, ni expressément, ni implicitement, pour dommages physiques occasionnés au matériau déposé dans sa banque de données ou pour toute perte de données ou d'informations au cours d'opérations d'archivage.

Signature :	
NOM (en caractères d'imprimerie)	OBAMBI GUECKO
Fonction :	Directeur Technique de l'ECON
Adresse postale :	
Date :	11 Avril 2006
Téléphone:	551.81.50
Fax :	
Courriel :	guekoanguima@yahoo.fr

## **Annexe A**

Les utilisateurs des données devront souscrire au respect des dispositions suivantes :

### **(a) Objectif**

N'utiliser ces données que pour la recherche ou l'enseignement, y compris la préparation de publications dans un contexte académique ou de politique d'analyses ou d'interprétation de ces données.

### **(b) Confidentialité**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir à tout moment et de la façon la plus complète la confidentialité individuelle des enquêtés et celle de leurs réponses.

### **(c) Mention de la source**

Mentionner la source dans tous les travaux basés en tout ou en partie sur ces données, y compris les dépositaires originaux des données dans la banque de données et la Banque mondiale, et dégager de façon écrite dans lesdits travaux la responsabilité de ceux qui ont entrepris l'analyse et la collecte de données originales pour toute analyse ou interprétation basées sur ces données.

### **(d) Dépôt de publications**

Déposer dans la banque de données deux copies de tous travaux qui auront été publiés en tout ou en partie sur la base de ces données.

### **(e) Droits d'auteur : manuels de codification**

Ne faire aucune copie des guides de codification des données ou de tout autre document qui n'appartient pas au domaine public et qui pourrait être mis à disposition dans le contexte de la consultation de la banque de données sans le consentement préalable et écrit de la Banque mondiale.

### **(f) Droits de reproduction : matériels informatiques**

Ne faire aucune copie, en tout ou en partie, de tout matériel informatique fourni par la Banque mondiale, sauf s'il est nécessaire de faire des copies destinées uniquement à l'usage de l'utilisateur et à des fins académiques.

### **(g) Accès à un tiers**

Limiter l'accès aux données à des personnes directement associées avec l'utilisateur ou travaillant sous sa supervision, après avoir obtenu au préalable leur accord écrit qu'elles :

- (i) n'utiliseront les données qu'en relation avec les objectifs déclarés de l'utilisateur, et
- (ii) ne donneront pas accès aux données à d'autres personnes qui ne seraient pas directement associées à l'utilisateur ou ne travailleraient pas sous sa supervision.

### **(h) Registre d'utilisation par un tiers**

De maintenir une liste de toutes les personnes auxquelles l'accès aux données aura été accordé et de fournir une copie de ce registre avec les copies des engagements écrits auxquels il a été fait référence ci-dessus à la Banque mondiale.

**(i) Fichiers de données dérivés**

A la conclusion de la recherche de l'utilisateur, déposer dans la banque de données en utilisant un support approprié et aux frais de l'utilisateur tout nouveau fichier de données qui aurait été dérivé par transformation ou autrement des variables existant dans la banque de données et/ou par l'addition de nouvelles informations, en même temps qu'une documentation avec explications suffisantes ou guides de codification pour permettre l'accès par des tiers aux fichiers de données dérivés.

**(j) Fichiers de données dérivés : accès à un tiers**

Permettre à la Banque mondiale de donner accès aux dits fichiers de données dérivés et à leur documentation et ceci aux termes et conditions laissés à la discrétion de la Banque mondiale.

**(k) Erreurs**

Notifier à la Banque mondiale toute erreur découverte dans les données ou dans la documentation d'accompagnement

**(l) Frais**

Assurer le remboursement de tous frais encourus pour la fourniture du matériel.